

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-710

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre
M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatih BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatih BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2021-710

Programme Habiter, s'épanouir - Mérignac - Secteur Soleil/Chemin Long -Compte-rendu financier et d'activités 2020 (CRFA) - Décision - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de la délibération cadre 2007/0451 de juin 2007 sur la conduite et les conditions de réalisation des opérations d'aménagement, sont ici présentés :

1. le bilan de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil/Chemin Long, composé du bilan aménageur objet du Compte rendu financier et d'activités au concédant (CRFA 2020), transmis par la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab),

2. les bilans consolidés pour Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac.

Préambule, rappel de l'opération d'aménagement

Le secteur de Mérignac Soleil/Chemin Long présente un intérêt d'échelle métropolitaine pour son potentiel important de mutation urbaine et de développement d'une zone commerciale monofonctionnelle, à la faveur de l'introduction d'une offre nouvelle de logements et d'une complète renaturation. Porte d'entrée de l'ouest de l'agglomération bordelaise, le site de ce projet urbain se structure autour d'axes routiers importants et constitue un jalon entre l'aéroport et le centre-ville de Bordeaux, en articulation avec la ligne A du tramway et son extension future depuis l'arrêt « Quatre Chemins » jusqu'à l'aéroport.

A ce titre, l'opération s'inscrit dans la démarche « Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature » dont la mise en œuvre a été confiée par Bordeaux Métropole à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab).

Par **délibération n° 2018-449** en date du 06 juillet 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil/Chemin Long et a confié son aménagement à La Fab par un traité de concession. **Ce traité a été notifié à l'aménageur le 30 août 2018, pour une durée de 15 ans.**

L'opération Soleil vise à anticiper, accompagner et impulser la mutation urbaine de cet axe d'agglomération, en articulation avec la ligne A du tramway et sa future extension vers l'aéroport. Elle a pour objectifs de :

- ✓ s'inscrire dans la dynamique de restructuration et de densification urbaine liée au

projet de prolongement d'un Transport en commun en site propre (TCSP) vers l'aéroport,

- ✓ faire muter un site stratégique d'entrée de ville entre l'aéroport et le cœur historique de Bordeaux, s'appuyant sur un enjeu d'image et de vitrine pour la métropole bordelaise,
- ✓ créer les conditions nécessaires pour « habiter Mérignac-Soleil », ainsi que les bonnes conditions de cohabitation et de voisinage avec l'environnement commercial et le tissu pavillonnaire mitoyen,
- ✓ permettre aux futurs résidents d'accéder à des logements de qualité et accessibles économiquement,
- ✓ développer une stratégie commerciale qui aide à la reconversion et à la revalorisation de certains secteurs et favorise l'arrivée de nouvelles enseignes, en recherchant une programmation mixte mêlant de l'habitat et des équipements de services,
- ✓ promouvoir une stratégie paysagère volontariste de fertilisation des sols, de développement des mobilités douces et des perméabilités entre tissus pavillonnaires mitoyens et équipements publics majeurs environnants, d'optimisation et de mutualisation des stationnements, contribuant à créer les conditions nécessaires pour « habiter Mérignac Soleil ».

L'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel global des constructions d'environ 300 000 m² de surface plancher, comprenant :

- 210 000 m² SDP de logements, soit environ de 2 800 logements répartis entre :
 - o 35 % de logements locatifs sociaux,
 - o 12,5 % de logements en accession sociale,
 - o 12,5 % de logements en accession abordable,
 - o 40 % de logements en accession libre.
- 90 000 m² SDP environ de commerces, bureaux, activités et équipements.

Le programme des espaces publics prévoit l'aménagement de près de 19 000 m², en accompagnement des nouvelles constructions.

1. L'activité de 2020 : le bilan de l'opération d'aménagement composé du bilan aménageur, objet du Compte rendu financier (CRF) 2020, transmis par la FAB et des participations au titre des équipements scolaires

Le bilan arrêté concerne l'activité réalisée durant l'année 2020.

1.1. Le programme de construction

La surface de plancher totale reste conforme au programme initial avec environ 300 000 m².

1.2. Le programme des espaces et équipements publics

Aucune modification n'a été apportée au regard de la programmation initiale.

1.3. Les missions confiées à l'aménageur et actions menées en 2020

1.3.1. Les études

Procédures administratives :

Aucune procédure administrative n'a été menée en 2020.

Mission de maîtrise d'œuvre urbaine :

En parallèle, **la maîtrise d'œuvre urbaine a poursuivi ses missions de coordination et d'accompagnement** en réalisant :

- la poursuite de la mission de suivi de la consultation pour les équipes de maîtrise d'œuvre de l'îlot 6.1 (ancien Alinéa),
- l'évolution de l'étude de faisabilité pour une relocalisation du groupe scolaire au sein de l'îlot 4.2,
- une étude de faisabilité pour l'îlot « Palau », afin d'apprécier différents scénarios programmatiques en lien avec le propriétaire foncier,
- la poursuite de l'étude sur les conditions d'accès au magasin Carrefour en phase travaux,
- le suivi des performances environnementales concernant les permis de construire modificatifs pour les îlots 9.6 et 9.12 (ancien Castorama).

Etudes techniques et environnementales :

Des études de stratégie commerciales concernant Mérignac Soleil et Marne ont été lancées courant 2020, notamment la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur.

Des études préalables aux travaux prévus en 2020 ont été poursuivies, en particulier :

- des missions de géomètre (plans parcellaires et inspection télévisée des réseaux),
- des études géotechniques au droit des îlots 9.6 et 9.12 (ancien Castorama),
- des diagnostics pollution sur la rue Mirepin,
- une actualisation des comptages circulation sur l'axe Matosinhos/Somme/Mirepin, en vue de conforter les études circulation existantes et sécuriser les dimensionnements d'ouvrages prévus dans la phase 1 des espaces publics,
- une étude circulation aux abords du futur groupe scolaire qui sera implanté sur la friche Leroy Merlin.

Mission d'Organisation, pilotage et coordination Inter-chantier (OPC-IC) :

Poursuite de la mission OPC-IC par la société Arcadis sur la première phase de travaux concernant l'organisation des différents chantiers publics (travaux Fab et Bordeaux Métropole pour le tramway) et privés (chantiers des promoteurs).

1.3.2. Les acquisitions et cessions foncières

Engagement de frais de dépollution et de désamiantage d'une maison sise Chemin Long,

comprise dans les îlots à acquérir.

Aucune acquisition ou cession foncière n'est intervenue en 2019.

1.3.3. La réalisation du programme des équipements publics

Sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur :

De nombreuses études menées en 2020 ont permis de notifier les premières entreprises et de démarrer les travaux de la phase 1 en fin d'année.

1.3.4. L'accompagnement des projets immobiliers

L'aménageur a poursuivi, avec son équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, la coordination technique et l'accompagnement des îlots suivants, en tenant compte du report de la mise en œuvre de la Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU.

A noter que ce report a entraîné des échanges plus complexes avec les opérateurs et les propriétaires, ces derniers voyant le calendrier de mise en œuvre de leurs projets reporté :

- **6.1** (ancien ALINEA) : îlot porté par deux opérateurs privés, Bouygues Immobilier et NODI. Poursuite du travail sur le protocole opérationnel et foncier, permettant de retenir l'équipe de Maîtrise d'œuvre (Bourbouze et Graindorge).
- **4.3** (ancienne concession FIAT), **9.7** et **9.12** (ancien CASTORAMA) : une poursuite de l'accompagnement de l'aménageur sur la phase opérationnelle permet de garantir la bonne interface avec le projet d'espaces publics et à s'assurer que les promoteurs respectent en phase de construction les engagements de qualité architecturale et environnementale pris en amont.

1.3.4. La communication / animation / médiation

L'Atelier : « maison des projets et des mobilités », mutualisée à l'échelle des opérations d'aménagement Marne et Soleil

Finalisation des travaux d'aménagements intérieurs et réalisation de la maquette des projets Marne et Soleil par l'agence Atelier Provisoire courant 2020.

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) communication, médiation et animation du projet urbain mutualisée à l'échelle des opérations d'aménagement Marne et Soleil

Plusieurs missions ont été réalisées par l'équipe AMO Deux Degrés, Lune Rousse et Néorama :

- Réalisation des supports de communication pour le projet,
- Etablissement des principes d'aménagement de la maison des projets au regard des besoins de l'association Léon à vélo et des besoins de la Fab,
- Mise en ligne du site internet des projets Marne et Soleil.

1.4 Le bilan financier de l'année 2020 (cf. annexe 2c)

1.4.1. Les dépenses

L'activité 2020 s'est traduite par **un total des dépenses de 621 693 € TTC**, qui correspond à 1% du budget prévisionnel global de l'opération.

Ces dépenses Toutes taxes comprises (TTC) correspondent à :

- des études et le suivi des projets immobiliers pour 152 943 €,
- des frais d'expertises foncières, d'assistance juridique et de démolition pour 70 351 €,
- des frais d'aménagement pour 86 874 €,
- la rémunération forfaitaire annuelle de l'aménageur pour 230 000 €,
- la communication et notamment la participation à la mise en œuvre de « l'Atelier » pour 81 401 €,
- des frais divers pour 124 €.

1.4.2. Les recettes

L'activité 2020 s'est traduite par **un total de recettes de 9 352 € TTC**, correspondant à la refacturation aux produits divers et autres produits financiers.

1.4.3. L'actualisation du bilan prévisionnel de l'opération (cf. annexe 5)

Le bilan de l'opération d'aménagement au 31 décembre 2020 est arrêté à **65 512 383 € HT**, donc très légèrement supérieur (+ 0,02 %) au bilan de 2019 (65 501 383 € HT).

L'impact entre les 2 bilans s'élève ainsi à 11 000 € HT, correspondant à une actualisation des frais de la DUP.

2. Les bilans consolidés pour Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac

2.1. Le bilan consolidé de l'opération pour Bordeaux Métropole

Il fait état d'un total de dépenses au 31 décembre 2020 de 77 335 096 € TTC (77 322 896 € TTC en 2019, soit une augmentation de 12 200 € TTC), incluant la réalisation de 17 classes. Ces dépenses correspondent à l'actualisation des frais de la DUP.

L'effort net de Bordeaux Métropole s'établit ainsi à 47 229 315 € TTC, soit un montant inchangé par rapport à 2019.

DEPENSES	HT	TVA	TTC	RECETTES	HT	TVA	TTC
Participation à l'équilibre	5 106 459 €	-	5 106 459 €	Cession de terrains à l'aménageur			
Participation à la remise d'ouvrage	50 681 028 €	10 136 206 €	60 817 234 €	Recettes prévisionnelles TAM	28 094 378 €	-	28 094 378 €
Groupe scolaire 17 classes	9 400 000 €	1 700 000 €	11 100 000 €	Participation communale au financement	1 700 000 €		1 700 000 €

sous MOA Bordeaux Métropole				du groupe scolaire (20 % HT)			
TOTAL	65 187 487 €	11 836 206 €	77 023 693 €	TOTAL	29 794 378 €		29 794 378 €
Effort net BM	35 393 109 €	11 836 206 €	47 229 315 €				

Bilan Bordeaux Métropole HT : 35 393 109 €

Bilan Bordeaux Métropole TTC : 47 229 315 €

2.2. Le bilan consolidé de l'opération pour la commune de Mérignac

Le bilan consolidé de la Ville de Mérignac reste inchangé par rapport au bilan de 2019.

Il fait état d'un total de dépenses au 31 décembre 2020 de 5 443 912 € TTC. Ces dépenses se répartissent entre :

- Les dépenses au titre du bilan aménageur (participations à la remise d'ouvrage) pour un montant de 2 663 912 € TTC ;
- Les dépenses au titre des équipements structurants, pour un montant de 2 780 000 € TTC.

Les recettes représentent un total de 2 726 134 € TTC.

En conséquence l'effort net de la ville de Mérignac s'établit à 2 717 778 € TTC.

DEPENSES	HT	TVA	TTC	RECETTES	HT	TVA	TTC
Participation à la remise d'ouvrage	2 219 927 €	443 985 €	2 663 912 €	Recettes prévisionnelles			
Participation aux équipements scolaires	2 600 000 €	180 000 €	2 780 000 €	Participation BM (900 000 € pour les 3 classes sup) + TAM part Ville	2 726 134 €	-	2 726 134 €
TOTAL	4 819 927 €	623 985 €	5 443 912 €	TOTAL	2 726 134 €		2 726 134 €
Effort net ville	2 093 793 €	623 985 €	2 717 778 €				

L'estimation de mobilisation du Fonds d'intérêt communal (FIC) est d'environ 6 655 097 € TTC au total.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU la délibération cadre n°2007-0451 du Conseil de Communauté du 22 juin 2007 sur la conduite et les conditions de réalisation des opérations d'aménagement,

VU la délibération n° 2018-162 du 23 mars 2018, par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé le bilan de la concertation « Mérignac Soleil »,

VU la délibération n° 2018-449 du 6 juillet 2018, par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé la création de l'opération d'aménagement « Mérignac Soleil » et confié cette même opération à la Société publique locale (SPL) la FAB par un traité de concession,

VU le traité de concession publique « Mérignac Soleil » notifié le 30 août 2018 à la SPL La FAB,

VU la délibération n° 2020-46 du 24 janvier 2020, par laquelle le Conseil métropolitain a approuvé le CRFA arrêté au 31 décembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'article 16 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à Bordeaux Métropole un compte rendu financier et opérationnel soumis à l'approbation du Conseil,

DECIDE

Article UNIQUE : d'approuver le Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2020 de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil/Chemin Long, joint en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS